

Distr.
GENERALE

CAT/C/SR.173
22 avril 1994

Original : FRANCAIS

COMITE CONTRE LA TORTURE

Douzième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 1ère SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le 18 avril 1994, à 10 h 30.

Présidente provisoire : Mme KLEIN (Représentante
du Secrétaire général)

Président : M. DIPANDA MOUELLE

SOMMAIRE

Ouverture de la session par la représentante du Secrétaire général
Déclaration solennelle des membres nouvellement élus du Comité
Election du Bureau du Comité
Adoption de l'ordre du jour
Questions d'organisation et questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications éventuelles aux comptes rendus des séances publiques de la présente session seront groupées dans un rectificatif unique, qui sera publié peu après la clôture de la session.

La séance est ouverte à 10 h 45.

OUVERTURE DE LA SESSION PAR LA REPRESENTANTE DU SECRETAIRE GENERAL (point 1 de l'ordre du jour provisoire)

1. La PRESIDENTE PROVISoire déclare ouverte la douzième session du Comité et annonce qu'à partir de cette année, ses activités seront financées dans le cadre du budget ordinaire des Nations Unies, conformément à la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/111. Elle félicite les membres du Comité qui ont été élus ou réélus lors de la quatrième réunion des Etats parties à la Convention.

2. Depuis la dernière session du Comité, un certain nombre de mesures intéressant celui-ci ont été prises. Ainsi, à sa quarante-huitième session, l'Assemblée générale a pris acte du rapport annuel du Comité (A/48/44) et a, entre autres choses, instamment demandé aux Etats parties à la Convention de notifier au Secrétaire général leur acceptation des modifications concernant le financement des comités. Elle a également prié le Secrétaire général de prendre les mesures voulues pour que le Comité puisse se réunir conformément au calendrier prévu en attendant l'entrée en vigueur de ces modifications (résolution A/48/120).

3. Par ailleurs, la Commission des droits de l'homme, dans sa résolution 1994/38 adoptée lors de sa cinquantième session, s'est félicitée que le Comité se soit employé à mettre en place un système efficace pour l'établissement de rapports sur l'application de la Convention par les Etats parties, y compris ses pratiques consistant à formuler des observations finales après l'examen de ces rapports et à enquêter sur les cas où il est raisonnablement allégué que la torture est systématique dans tel ou tel Etat partie. La Commission a également demandé instamment à tous les Etats de devenir parties à la Convention à titre prioritaire, et à ceux qui ne l'avaient pas encore fait de formuler les déclarations prévues aux articles 21 et 22 de cet instrument et d'envisager la possibilité de retirer leurs réserves à l'article 20. Elle a aussi pris note du rapport du Groupe de travail chargé d'élaborer un projet de protocole facultatif se rapportant à la Convention (E/CN.4/1994/25) et s'est félicitée des progrès réalisés dans ce domaine. Ce Groupe de travail a notamment pu bénéficier de la précieuse contribution de M. Sorensen, représentant du Comité.

4. Dans son rapport annuel à la Commission (E/CN.4/1994/31), le Rapporteur spécial chargé d'examiner la question de la torture a passé en revue des informations concernant 60 pays, dont beaucoup sont parties à la Convention. Dans ses conclusions et recommandations finales, il a souligné combien il était important de s'attaquer à des pratiques comme la détention au secret et l'impunité des tortionnaires, questions qui préoccupent beaucoup le Comité. Le Rapporteur spécial espère pouvoir rencontrer les membres du Comité avant la fin de la présente session. En ce qui concerne le Fonds de contributions volontaires pour les victimes de la torture, le Conseil d'administration n'a disposé l'année dernière que de quelque deux millions de dollars alors que la somme requise était de quatre millions de dollars. Pour cette année, les contributions reçues représentent 1,4 million de dollars pour une somme

requis de cinq millions de dollars. Etant donné ce déficit, le Conseil d'administration du Fonds volontaire est très reconnaissant au Comité d'encourager les Etats parties, lors de la présentation de leurs rapports, à verser une contribution au Fonds.

5. L'Assemblée générale a confirmé la nomination de M. l'Ambassadeur Ayala Lasso comme Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. M. Ayala Lasso sera chargé notamment de formuler des recommandations aux organes compétents du système des Nations Unies visant à la promotion et à la protection des droits de l'homme, d'encourager tous les gouvernements au dialogue en vue de garantir le respect de ces droits et de coordonner les activités concernant les droits de l'homme au sein du système des Nations Unies. La Présidente provisoire conclut en réaffirmant le soutien du Centre pour les droits de l'homme au Comité auquel elle adresse tous ses vœux pour une session fructueuse.

DECLARATION SOLENNELLE DES MEMBRES NOUVELLEMENT ELUS DU COMITE (point 2 de l'ordre du jour provisoire)

6. La PRESIDENTE PROVISOIRE invite les cinq membres du Comité élus ou réélus lors de la quatrième réunion des Etats parties à la Convention à faire la déclaration solennelle requise en vertu de l'article 14 du règlement intérieur du Comité (CAT/C/3/Rev.1).

7. MM. DIPANDA MOUELLE, REGMI, SORENSEN et YAKOLEV et Mme ILIOPOULOS-STRANGAS déclarent solennellement qu'ils exerceront tous leurs devoirs et attributions de membres du Comité contre la torture en tout honneur et dévouement, en pleine et parfaite impartialité et en toute conscience.

ELECTION DU BUREAU DU COMITE (point 3 de l'ordre du jour provisoire)

8. La PRESIDENTE PROVISOIRE invite le Comité à élire son président.

9. M. BURNS propose d'élire M. Dipanda Mouelle comme président du Comité.

10. M. Dipanda Mouelle est élu président par acclamation.

11. M. Dipanda Mouelle prend la présidence.

12. Le PRESIDENT invite le Comité à élire ses vice-présidents et son rapporteur.

13. M. SORENSEN propose d'élire MM. Burns, El Ibrashi et Lorenzo aux fonctions de vice-présidents.

14. MM. Burns, El Ibrashi et Lorenzo sont élus vice-présidents par acclamation.

15. M. LORENZO propose d'élire M. Sorensen au poste de rapporteur.

16. M. Sorensen est élu rapporteur par acclamation.

17. MM. EL IBRASHI et BEN AMMAR félicitent le Président, les Vice-Présidents, le Rapporteur et les nouveaux membres du Comité de leur élection.

18. Le PRESIDENT exprime ses sincères remerciements et sa très profonde gratitude à tous les collègues qui lui ont manifesté leur confiance et à M. Burns qui a proposé sa candidature au poste de président. Il indique qu'au-delà de sa personne, c'est un grand honneur qui est fait au Cameroun et à l'Afrique tout entière. Il adresse à son tour ses félicitations aux vice-présidents, au rapporteur et aux nouveaux membres du Comité.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 4 de l'ordre du jour provisoire) (CAT/C/26)

19. L'ordre du jour provisoire (CAT/C/26) est adopté.

QUESTIONS D'ORGANISATION ET QUESTIONS DIVERSES (point 5 de l'ordre du jour)

20. Le PRESIDENT appelle l'attention sur le projet de programme de travail distribué au Comité dans un document sans cote, précisant que ce programme est, naturellement, sujet à modification. Il est prévu de revenir sur le point 5 de l'ordre du jour à la prochaine séance, ainsi que les 19 et 26 avril. Ainsi que convenu à la précédente session, le Comité sera tout d'abord invité à procéder à un échange de vues sur ses méthodes de travail et à apporter des informations d'ordre général à ce sujet à ses nouveaux membres. En second lieu, il sera amené à prendre à la présente session des décisions à propos des méthodes utilisées par lui pour l'examen des rapports des Etats parties et notamment pour la rédaction des conclusions auxquelles il aura abouti. D'autres discussions et décisions destinées à améliorer les méthodes de travail du Comité pourront avoir lieu ultérieurement, sur la base du document CAT/C/X/Misc.3/Rev.1 établi par le secrétariat à la demande du Comité. Ce dernier devra aussi désigner deux de ses membres comme rapporteur et rapporteur suppléant pour l'examen du rapport initial d'Israël.

21. Enfin, diverses questions seront à résoudre en début de session en ce qui concerne l'application des articles 20 et 22 de la Convention. Le Président rappelle, à ce propos, que les dossiers distribués concernant les articles 20 et 22 de la Convention étant confidentiels, les membres du Comité ne doivent pas s'en séparer et devront les restituer au secrétariat à la fin de la session. Pour la même raison, si un membre du Comité est amené à parler en séance publique des travaux du Comité relatifs aux articles 20 et 22 de la Convention, il veillera à ne mentionner aucun nom de pays ou autre information relative à ces procédures. Le Président fait savoir au Comité que M. Rodley, rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur les questions se rapportant à la torture, souhaiterait rencontrer le Comité dans la matinée du 27 avril, et demande à ses membres s'ils y verraient un inconvénient.

22. M. LORENZO juge au contraire cette rencontre très souhaitable et suggère d'envoyer au Représentant spécial une invitation en bonne et due forme en vue d'instaurer avec lui un dialogue fructueux.

23. Le PRESIDENT dit qu'il en sera ainsi fait.

24. M. SORENSEN fait observer que la séance de la matinée du 27 avril sera privée et qu'il conviendra de recevoir le Rapporteur spécial en séance publique.
25. Le PRESIDENT précise que le Comité tiendra probablement une conférence de presse dans la matinée du 28 avril. Par ailleurs, au début de la prochaine séance, le Haut Commissaire pour les droits de l'homme viendra s'entretenir avec le Comité, qui siégera ensuite en séance privée.
26. M. LORENZO juge souhaitable que le Comité choisisse le plus tôt possible un rapporteur et un rapporteur suppléant pour l'examen du rapport d'Israël. Ceux-ci auront en effet besoin de temps pour mener à bien leur tâche.
27. Le PRESIDENT dit que cela paraît en effet judicieux et demande qui accepterait d'assumer ces fonctions.
28. M. BURNS est disposé à être le rapporteur pour Israël; il souhaiterait que son suppléant ait une bonne maîtrise de l'anglais.
29. Le PRESIDENT annonce que M. Sorensen accepte d'être rapporteur suppléant pour Israël.
30. MM. Burns et Sorensen sont désignés comme rapporteur et rapporteur suppléant pour Israël.
31. M. EL IBRASHI aimerait avoir davantage de précisions quant au contenu des discussions sur les méthodes de travail qui auront lieu lors des deux prochaines séances du Comité. Y aura-t-il un document de base sur cette question ?
32. M. BRUNI (Secrétaire du Comité) confirme que le programme de travail proposé au Comité à titre indicatif prévoit l'examen des méthodes de travail du Comité au cours des deux prochaines séances. Il s'agirait en particulier pour le Comité de réfléchir à l'opportunité de modifier les méthodes qu'il utilise pour la rédaction de ses conclusions sur les rapports. Il conviendrait de mener cette réflexion rapidement, avant d'entamer l'examen des rapports. Le Comité pourra bien entendu débattre aussi d'autres questions au titre du point 5.
33. M. EL IBRASHI demande s'il est bien sage de consacrer deux séances à ces questions et s'il ne conviendrait pas de passer plus rapidement aux points 8 et 9 de l'ordre du jour, par exemple.
34. Le PRESIDENT répond que, si le Comité fait le tour des questions qui lui auront été soumises au titre de ce point, il pourra fort bien passer à l'examen d'un autre point.
35. M. BRUNI (Secrétaire du Comité) rappelle que la prochaine séance du Comité s'ouvrira avec la visite du Haut Commissaire aux droits de l'homme. Il est suggéré au Comité de siéger en séance privée, afin tout d'abord d'apporter toutes informations nécessaires à ses nouveaux membres et de répondre à leurs questions; le Comité pourrait ensuite se pencher sur la façon dont il rédige ses conclusions sur les rapports des Etats parties et éventuellement envisager

d'apporter certains changements à cette procédure, ainsi que cela a été suggéré à sa dernière session. A la prochaine séance, le Comité pourrait aussi aborder, s'il en a le temps, les problèmes d'information et d'organisation qui se posent à propos des enquêtes menées et des communications reçues en vertu des articles 20 et 22 de la Convention. Ces questions ne pouvant être traitées qu'en séance privée, M. Bruni ne peut apporter de précisions pour l'instant, mais il rappelle que certaines décisions devront impérativement être prises à ce sujet au début de la présente session. Enfin, pour des raisons pratiques, les membres du secrétariat s'occupant des communications préféreraient apporter les informations voulues non pas à la prochaine séance, mais à la suivante.

36. M. SORENSEN juge fort avisé d'aborder la question des méthodes de travail à la prochaine séance, car ses nouveaux membres pourront ainsi mieux comprendre comment fonctionne le Comité. Il suggère à cet égard que le secrétariat fournisse quelques exemples de conclusions auxquelles celui-ci est récemment parvenu : la discussion s'en trouverait facilitée et y gagnerait en clarté.

37. Le PRESIDENT dit que le secrétariat a pris bonne note de cette utile suggestion.

La séance est levée à 11 h 45.
